



**CAISSE
D'ÉPARGNE
FONDATION BELEM**

Certificat médical d'aptitude à l'embarquement sur le Belem

**À retourner complété à la Fondation Belem à contact@fondationbelem.fr
datant de moins de 3 mois avant la date de l'embarquement**

Navigation n° _____

Date d'embarquement : _____

Réservation n° _____

Nom du navigant : _____

Ayant pris connaissance des conditions de vie particulières lors d'un embarquement sur le trois-mâts Belem (note ci-dessous), je soussigné(e), Dr, Docteur en médecine, certifie que M – Mme - Melle est apte à l'embarquement et à la manoeuvre sur le Belem (navigation au large, durée supérieure à 24 h).

Fait à le .../.../.....

Signature et cachet obligatoire

NOTE FONDATION BELEM À L'ATTENTION DU MEDECIN POUR L'OBTENTION D'UN CERTIFICAT MEDICAL AUTORISANT L'EMBARQUEMENT À BORD DU BELEM

Docteur,

Le patient qui vous consulte envisage de faire une navigation à bord du bateau trois-mâts « BELEM ».

Vous devez prendre en considération le fait que ce stage implique un embarquement prolongé et une navigation au large.

La jauge de passagers à bord du BELEM ne rend pas obligatoire, en vertu des règlements maritimes, et sauf exception, la présence d'un médecin à bord.

Tout problème médical survenant en navigation peut d'emblée prendre des proportions significatives : premier abord du patient par les officiers qui, s'ils ont reçu une formation, ne sont pas des professionnels de santé; réalisation d'une téléconsultation avec le Centre de Consultation Médicale Maritime de Toulouse avec les limites inhérentes à la télémédecine puis éventuellement et si cela est possible, évacuation par voie aérienne ou maritime et adressage vers un hôpital côtier parfois imposé.

Il est donc impératif que l'état de santé de votre patient soit parfaitement stabilisé et qu'aucune décompensation d'une pathologie chronique - patente ou latente - d'aucune sorte ne puisse survenir à bord.

Par ailleurs, la vie à bord d'un grand voilier navigant au large, présente un certain nombre de contraintes et de risques :

- L'agencement restreint des espaces de vie, une certaine promiscuité et une intégration impérative dans un milieu de vie hiérarchisé,
- La précarité des déplacements ainsi que les mouvements du navire qui sont susceptibles d'occasionner des chutes,
- La participation aux manoeuvres : tout stagiaire devra pouvoir faire des efforts physiques usuels, être autonome dans les gestes de la vie courante.

Il est donc impératif que votre patient soit physiquement et psychologiquement apte sans réserve aux contraintes du bord.

Evaluer médicalement un patient, dans ce domaine si particulier, est un exercice difficile. Idéalement, le Service de Santé des Gens de Mer devrait y pourvoir, mais ce service, dédié aux marins civils professionnels, n'a ni la capacité matérielle ni la mission réglementaire pour le faire. **Il vous est donc suggéré de ne remplir ce certificat que si vous vous estimez médicalement en capacité de le faire, en toute responsabilité.** Dans le cas contraire, il apparaîtrait opportun de remettre à votre patient une copie de son dossier médical et de l'adresser à un confrère ou à un collègue dont la formation (DIU de médecine maritime, DIU de médecine d'urgence en milieu maritime, expérience en médecine militaire, Capacité de médecine du Sport exercée en plateau technique, etc ...) lui permettra d'appréhender au mieux l'aptitude. Ces médecins, en cas de nécessité de sur expertise sur une question médicale pointue, sauront en référer au Service de Santé des Gens de Mer (ssgm.gm.dam.dgampa@developpement-durable.gouv.fr)

Principes de délivrance des certificats : Art 28 et 77 du «Code de déontologie des médecins.»



**Attestation personnelle
d'aptitude médicale
à l'embarquement sur le Belem**

à retourner complété à la fondation Belem à contact@fondationbelem.fr
datant de moins de 3 mois avant la date de l'embarquement

Tout embarquement, même bref, présente un certain nombre de contraintes et de risques et peut être incompatible avec certains problèmes de santé.

Un éloignement, même modéré, des côtes, peut rendre compliqué et dangereux le traitement d'une urgence médicale à bord, pour vous, pour l'équipage ou pour les secours.

De surcroît, à bord d'un grand voilier, l'agencement restreint des «espaces de vie», la précarité des déplacements ainsi que les mouvements du navire, sont susceptibles d'occasionner des chutes. Les implications des activités liées à la manoeuvre du navire, auxquelles vous pourrez éventuellement participer, ainsi qu'une relative promiscuité, sont à prendre en considération.

Il est vivement conseillé de consulter, pour le certificat médical au recto, un médecin particulièrement qualifié et capable d'appréhender justement les implications médicales d'un embarquement sur le BELEM en haute mer.

Il vous est conseillé de recourir aux consultations de médecine du sport des établissements de santé publics et privés ou à un médecin que vous connaissez comme spécifiquement formé à la médecine maritime (titulaire de DU / DIU dans ce domaine, médecin du sport suivant des sportifs pratiquant la voile, médecin doté d'une expérience miliare, etc...)

Pour faciliter l'expertise, vous aurez pris soin de rassembler une copie complète de votre dossier médical afin de le présenter à cette consultation.

Nous vous demandons de remplir et signer l'attestation suivante :

Je soussigné,

Nom..... Prénom.....

né(e) le..... à.....

inscrit à l'embarquement du

certifie de manière sincère que :

- j'ai connaissance
 - que l'agencement restreint des espaces de vie entraine une certaine promiscuité et une intégration impérative dans un milieu de vie hiérarchisé;
 - que les déplacements, les manoeuvres du bord, le gréement et l'accastillage sont susceptibles d'un risque majoré, vis à vis de mon milieu de vie habituel, de chute ou de traumatisme, impliquant que j'obéisse sans réserve aux consignes de l'équipage
 - que la participation aux manoeuvres qui me sera demandée entraînera des efforts physiques usuels et une complète autonomie dans les gestes de la vie courante,
- Que je me sens mentalement et psychiquement prêt à embarquer en haute mer,
- Que j'ai fait une déclaration exhaustive de mon état de santé et de mes antécédents médicaux au médecin qui a délivré l'aptitude,
- Que depuis la délivrance de mon certificat médical, j'ai n'ai rencontré aucun problème médical ou traumatique nouveau, et que mon état de santé est resté parfaitement constant et stable,
- Que, si j'ai un traitement médical, je dois embarquer avec un stock suffisant de médicaments, accompagnés obligatoirement d'une ordonnance complète
- Que, si j'embarque avec un appareillage ou dispositif médical, celui-ci doit être en double exemplaire s'il m'est indispensable et doit être autonome en énergie pour toute l'embarquement.
- Que je ne souffre d'aucune addiction. L'embarquement d'alcool est proscrit et la détention de stupéfiants entraînera un débarquement immédiat et des poursuites pénales selon la législation du pays concerné
- (Pour les femmes) Que je ne suis pas enceinte
- Que je souffre des allergies alimentaires suivantes :

Fait à, le, Signature

Gardez bien une copie de ce certificat médical pour votre embarquement et tout le long de votre séjour à bord du Belem. Dans le cas de non présentation à la Fondation Belem, du «certificat médical d'aptitude à l'embarquement sur le Belem» (formulaire spécifique Fondation Belem) dûment complété par un médecin, l'embarquement du candidat à la navigation sera refusé.

En cas d'attestation d'aptitude médicale non signée, nous serons contraints de vous refuser l'embarquement pour des raisons de sécurité.